

► LE PROBLÈME

Pendant des siècles, le sport a fonctionné comme un organisme non réglementé, ce qui signifie que les cas de maltraitance physique, mentale et émotionnelle ont tendance à ne pas être contrôlés ou évalués par une tierce partie, et que les auteurs ne sont souvent pas tenus pour responsables.

Par exemple, 75 % des athlètes de l'équipe nationale canadienne, actuels ou retraités, ont déclaré avoir subi au moins un comportement préjudiciable dans le contexte sportif (Willson et al., 2021).

Les cas de maltraitance qui continuent de défrayer la chronique dans les médias canadiens et internationaux ont amplifié la nécessité de mettre en place des programmes sportifs plus efficaces et fondés sur des données probantes.

Des environnements sportifs sécuritaires, accueillants et inclusifs pour toutes les participantes et tous les participants au sport, y compris les athlètes, les entraîneurs, les officiels, les bénévoles et autres, sont essentiels pour garantir que les participantes et participants et les communautés bénéficient des nombreux avantages de l'engagement sportif.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Dans une enquête menée auprès de plus de 1000 athlètes canadiens âgés de 14 à 17 ans :

- **79%** ont déclaré avoir subi au moins une fois des violences psychologiques
 - **40%** ont été victimes de violence physique
 - **28%** ont été victimes de violence sexuelle
 - **6%** ont été victimes de négligence
- Parent & Vaillancourt-Morel, 2021

► L'ÉVOLUTION DU SPORT SÉCURITAIRE AU CANADA

La notion de « **sport sécuritaire** » fait référence au droit des athlètes de pratiquer un sport sans subir de mauvais traitements (tels que les brimades, la négligence et les abus physiques, psychosociaux et sexuels) ou toute autre forme de violation des droits de la personne.

La recherche mondiale montre qu'entre 40 et 79 % des athlètes ont signalé des cas d'abus psychologiques.

-MacPherson et al., 2022

DÉFINIR LE SPORT SÉCURITAIRE

Un environnement sportif sécuritaire est décrit par les chercheurs comme un environnement respectueux, équitable et sans violence pour tous les individus impliqués dans le sport. Il comprend trois composantes (Gurgis et al., 2023) :



Environnement et sécurité physique

Un environnement sécuritaire, exempt de tout danger physique lié à l'équipement et au dopage.



Sécurité relationnelle

Des relations exemptes d'abus sexuels, d'abus physiques et d'abus émotionnels ou psychosociaux.



Optimiser le sport

Des programmes qui donnent la priorité au développement positif, aux droits d'inclusion, à l'accessibilité, à l'équité et à la sécurité

Au Canada, certains chercheurs conceptualisent la sécurité dans le sport par le biais de la notion de « **maltraitance** », qui a été adoptée dans l'éducation et les politiques. Par exemple, tous les organismes nationaux de sport canadien doivent mettre en œuvre et respecter le Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport (CCUMS). Le CCUMS énonce les principes, les définitions, les comportements interdits et les sanctions que les organismes de sport doivent appliquer pour assurer la sécurité dans le sport.

La maltraitance est décrite comme tout problème grave qui nuit à la santé, au bien-être, aux performances et à la sécurité des individus, des communautés et de la société. Elle comprend la maltraitance et la négligence psychologiques, physiques et sexuelles. D'autres chercheurs canadiens, comme Kirby et Demers (2013), utilisent des termes tels que « **abus** » et « **harcèlement** » dans leur définition du sport sécuritaire.

UNE CHRONOLOGIE DU SPORT SÉCURITAIRE AU CANADA

Au Canada, des progrès ont été réalisés en matière de protection grâce, par exemple, à la Déclaration de Red Deer de 2019, par laquelle les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux du sport ont affirmé leur engagement à prévenir le harcèlement, les abus et la discrimination dans le sport. À cette époque, le Groupe de travail des organismes nationaux de sport sur la sécurité dans le sport présente des déclarations consensuelles pour la prévention de l'abus et du harcèlement a publié une déclaration de consensus décrivant sept éléments essentiels pour soutenir le CCUMS au Canada. À partir de là, des consultations ont été menées dans l'ensemble du Canada afin d'étayer l'élaboration du CCUMS. La première version du CCUMS (5.1) a été publiée en 2019.

En 2021, le Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC) a été nommé par le gouvernement fédéral pour mettre en place un mécanisme indépendant de sécurité dans le sport. En 2022, le Bureau du Commissaire à l'intégrité dans le sport (BCIS) a été créé en tant que division indépendante du CRDSC pour superviser les plaintes, les enquêtes et les évaluations, et contrôler la conformité des organismes au CCUMS.

Les organismes recevant des fonds de Sport Canada, y compris les ONS et les organismes nationaux de services multisports (OSM), sont tenus d'adhérer au programme du BICS en tant que condition de leur financement au-delà d'avril 2023.

2019

- ▶ **Déclaration de Red Deer** pour la prévention du harcèlement, des abus et de la discrimination dans le sport
- ▶ **Déclaration de consensus du groupe de travail** sur la sécurité dans le sport et **consultations pancanadiennes**
- ▶ Publication de la **première version** du **CCUMS (5.1)**

2021

- ▶ **Le CRDSC** a été choisi par le gouvernement fédéral pour établir et mettre en place un **mécanisme indépendant de sécurité dans le sport**.

2022

- ▶ **Version actuelle du CCUMS (6.0)** publiée
- ▶ Le CRDSC a lancé le **Bureau du Commissaire à l'intégrité dans le sport (BCIS)**

2023

- ▶ Les organismes de sport financés par le gouvernement fédéral sont tenus de **signer le programme du BICS**.

PROTECTION DANS, AUTOUR ET PAR LE SPORT

Au départ, les approches de Sport sécuritaire étaient de nature « protectrice » ou « réactive », se concentrant sur l'élimination de la maltraitance au niveau individuel par le biais de programmes de sensibilisation et l'élaboration de codes de conduite, de politiques et de procédures. Toutefois, compte tenu des effets à long terme de la maltraitance, les chercheurs ont commencé à affirmer que des mesures proactives et préventives étaient nécessaires. Cet appel à l'action se reflète dans la vague plus récente de littérature et de programmes qui ont mis l'accent sur la « **protection** ».

La recherche a montré que la maltraitance peut avoir des effets durables sur la santé physique et mentale d'une personne, allant des maux de tête, des blessures et des maladies intestinales à l'anxiété, la dépression et le syndrome de stress post-traumatique.

-Afifi et al. (2016)

La protection est le plus souvent définie comme l'action entreprise pour promouvoir le bien-être d'une ou un athlète, et la ou le protéger de tout préjudice, y compris l'élaboration de politiques, de programmes de sensibilisation, de voies de signalement et de mécanismes d'enquête. Elle diffère du sport sécuritaire en ce sens qu'elle considère le sport comme un **moyen de faire progresser les droits et la sécurité de la personne**. Par exemple, la sauvegarde devrait fonctionner de manière à promouvoir le droit fondamental des acteurs du sport à participer à un sport sécuritaire et inclusif.

La protection peut avoir lieu :

- **pendant** l'entraînement et la compétition (en respectant les pratiques et les politiques telles que le CCUMS)
- **autour** du sport (promotion d'une prise de décision sécuritaire, comme des pratiques positives d'autosoins)
- **par le biais** du sport (comme dans les programmes de sport pour le développement)

LE SAVIEZ-VOUS ?

La protection est dérivée de la législation sur la protection de l'enfance et appliquée dans la législation relative au sport au Royaume-Uni et en Irlande.

Elle repose sur quatre principes fondamentaux :

1. Protéger les enfants contre la maltraitance
2. Prévenir les atteintes à la santé ou au développement des enfants
3. Veiller à ce que les enfants grandissent en bénéficiant de soins sécuritaires et efficaces
4. Agir pour permettre à tous les enfants d'obtenir les meilleurs résultats

► PRIORITÉS POUR LA RECHERCHE ET LA PRATIQUE FUTURES

UNE TERMINOLOGIE INCOHÉRENTE

Il n'existe pas de définition généralement acceptée du sport sécuritaire ni de cadre pour comprendre et faire progresser le sport sécuritaire dans la littérature scientifique. Des définitions et des concepts cohérents sont nécessaires pour permettre des comparaisons entre les niveaux de sport, les groupes démographiques et les pays. Sans cela, il est probable que les programmes, les stratégies et les initiatives varieront également, ce qui rendra la réalisation d'un sport sécuritaire moins efficace, plus difficile et non durable.

LES GROUPES SOUS-REPRÉSENTÉS

La plupart des recherches sur le sport sécuritaire se limitent aux pays développés comme le Canada, les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie. Les athlètes des pays en voie de développement et ceux des groupes visés par l'équité, notamment les athlètes ayant un handicap, les athlètes racialisés et les athlètes 2SLGBTQI+, sont sous-représentés dans la recherche. Des recherches supplémentaires sont nécessaires pour comprendre et protéger les expériences sportives des athlètes de tous âges, de toutes capacités, de tous genres, de toutes ethnies et de tous milieux dans le monde entier.

PREUVES ET ÉVALUATION

Malgré l'augmentation du nombre d'initiatives de protection dans le sport, des cas de maltraitance continuent d'être révélés. Si Sport sécuritaire et les initiatives de protection ne sont pas fondées sur la théorie et les données, il est peu probable qu'ils soient efficaces à long terme. Des recherches plus ciblées sont nécessaires sur toutes les formes de maltraitance, y compris le lien entre la maltraitance et le genre, les mécanismes de divulgation et les méthodes de prévention, ainsi que les méthodes de consultation des athlètes.

Les individus doivent pouvoir raisonnablement s'attendre, lorsqu'ils pratiquent un sport au Canada, à ce que ce soit dans un environnement exempt de toute forme de maltraitance et qui traite chaque individu avec dignité et respect.

-CCUMS version 6.0

Les groupes démographiques, y compris les athlètes handicapés et les athlètes 2SLGBTQI+, sont touchés de manière disproportionnée par les mauvais traitements dans le sport.

-Gurgis et al. (2022)

CHANGEMENT DE CULTURE

Les chercheurs et les experts s'accordent à dire que les programmes de formation et les ateliers ne suffisent pas à créer des environnements sportifs sécuritaires. En plus de ces programmes, un changement culturel est nécessaire. S'attaquer à la « culture de la victoire à tout prix » et promouvoir les droits de la personne au niveau systémique sont reconnus comme des stratégies des plus prometteuses pour mettre en œuvre le changement.

Les chercheurs recommandent que les initiatives s'inscrivent dans une optique de droits de la personne et de protection, et qu'elles soient proposées au niveau individuel, mais aussi au niveau organisationnel et culturel.

DE RÉACTIF À PROACTIF

En général, les réponses à la maltraitance dans le sport ont été réactives plutôt que proactives. Des mesures plus proactives sont nécessaires pour promouvoir un sport sécuritaire et rassembler intentionnellement des preuves pour soutenir des orientations et des mesures efficaces à long terme.



Bibliographie

Afifi, T. O., MacMillan, H. L., Boyle, M., Cheung, K., Taillieu, T., Turner, S., & Sareen, J. (2016). Child abuse and physical health in adulthood. *Health Rep.*, 27(3), 10-8.

Abdul Rahim, R. B. (2022). The potential of restorative justice in advancing safe sport. *The International Sports Law Journal*, 1-11. <https://doi.org/10.1007/s40318-022-00218-1>

Brackenridge, C. H., & Lyons, K. (1986). 'Problem, what problem?' Thoughts on a professional code of practice for coaches. Paper presented at the Annual Conference of the British Association of National Coaches. Bristol, England.

Donnelly, P., Kerr, G., Heron, A., & DiCarlo, D. (2016). Protecting youth in sport: An examination of harassment policies. *International Journal of Sport Policy and Politics*, 8(1), 33-50. <https://doi.org/10.1080/19406940.2014.958180>

Gattis, C., & Moore, M. (2022). A conceptual analysis of maltreatment in sports: A sport social work perspective. *Frontiers in Sports and Active Living*, 4:1017308. <https://doi.org/10.3389/fspor.2022.1017308>

Gurgis, J. J., & Kerr, G. A. (2021). Sport administrators' perspectives on advancing safe sport. *Frontiers in Sports and Active Living*, 3, 630071. <https://doi.org/10.3389/fspor.2021.630071>

Gurgis, J. J., Kerr, G., & Darnell, S. (2022). "Safe sport is not for everyone": Equity-deserving athletes' perspectives of, experiences, and recommendations for safe sport. *Frontiers in psychology*, 13, 508-521. <https://doi.org/10.3389/fpsyg.2022.832560>

Gurgis, J. J., Kerr, G., & Battaglia, A. (2023). Exploring Stakeholders' interpretations of Safe Sport. *Journal of Sport and Social Issues*, 47(1), 75–97. <https://doi.org/10.1177/01937235221134610>

Hedges, A. (2014). Safeguarding in sport. *Sport in Society*, 18(5), 614-625. <https://doi.org/10.1080/17430437.2014.976010>

Kerr, G. (2023). Instead of another judicial inquiry, we should use restorative justice to make sports safer. *The Globe and Mail*. Retrieved from <https://www.theglobeandmail.com/opinion/article-instead-of-another-judicial-inquiry-we-should-use-restorative-justice/>

Kerr, G., & Stirling, A. (2019). Where is safeguarding in sport psychology research and practice?. *Journal of Applied Sport Psychology*, 31(4), 367-384. <https://doi.org/10.1080/10413200.2018.1559255>

Kerr, G., Stirling, A., & MacPherson, E. (2014). A critical examination of child protection initiatives in sport contexts. *Social Sciences*, 3(4), 742-75. <https://doi.org/10.3390/socsci3040742>

Kerr, R., & Kerr, G. (2020). Promoting athlete welfare: A proposal for an international surveillance system. *Sport Management Review*, 23(1), 95-103. <https://doi.org/10.1016/j.smr.2019.05.005>

Kirby, S. & Demers, G. (2013). Sexual harassment and abuse in sport. In: Roper EA (ed.) *Gender Relations in Sport*. Dordrecht: Sense Publishers, pp. 141–161. https://doi.org/10.1007/978-94-6209-455-0_8

Komaki, J. L., & Tuakli-Wosornu, Y. A. (2021). Using carrots not sticks to cultivate a culture of Safeguarding in sport. *Frontiers in Sports and Active Living*, 3, 625410. <https://doi.org/10.3389/fspor.2021.625410>

MacPherson, E., Battaglia, A., Kerr, G., Wensel, S., McGee, S., Milne, A., ... & Willson, E. (2022). Evaluation of Publicly Accessible Child Protection in Sport Education and Reporting Initiatives. *Social Sciences*, 11(7), 310. <https://doi.org/10.3390/socsci11070310>

Misener, L. & Schneider, A. (2023). Abuse in Canadian sports highlights gender and racial inequities. *The Conversation*. Retrieved from <https://theconversation.com/abuse-in-canadian-sports-highlights-gender-and-racial-inequities-198869>

Mountjoy, M., Brackenridge, C., Arrington, M., Blauwet, C., Carska-Sheppard, A., Fasting, K., ... & Budgett, R. (2016). International Olympic Committee consensus statement: harassment and abuse (non-accidental violence) in sport. *British Journal of Sports Medicine*, 50(17), 1019-1029. <https://doi.org/10.1136/bjsports-2016-096121>

Mountjoy, M., Rhind, D. J., Tiivas, A., & Leglise, M. (2015). Safeguarding the child athlete in sport: a review, a framework and recommendations for the IOC youth athlete development model. *British Journal of Sports Medicine*, 49(13), 883-886. <https://doi.org/10.1136/bjsports-2015-094619>

Mountjoy, M., Vertommen, T., Burrows, K., & Greinig, S. (2020). # SafeSport: safeguarding initiatives at the Youth Olympic Games 2018. *British Journal of Sports Medicine*, 54(3), 176-182. <https://doi.org/10.1136/bjsports-2019-101461>

Mountjoy, M., Vertommen, T., Denhollander, R., Kennedy, S., & Majoor, R. (2022). Effective engagement of survivors of harassment and abuse in sport in athlete safeguarding initiatives: A review and a conceptual framework. *British Journal of Sports Medicine*, 56(4), 232-238. <https://doi.org/10.1136/bjsports-2021-104625>

Owusu-Sekyere, F., Rhind, D. J., & Hills, L. (2021). Safeguarding culture: towards a new approach to preventing child maltreatment in sport. *Sport Management Review*, 1-23.

<https://doi.org/10.1080/14413523.2021.1930951>

Parent, S., & Vaillancourt-Morel, M. P. (2021). Magnitude and risk factors for interpersonal violence experienced by Canadian teenagers in the sport context. *Journal of sport and social issues*, 45(6), 528-544.

<https://doi.org/10.1177/0193723520973571>

Rhind, D., & Owusu-Sekyere, F. (2018). *International safeguards for children in sport: Developing and embedding a safeguarding culture*. Routledge.

Rich, K. A., & Giles, A. R. (2015). Managing diversity to provide culturally Safe Sport programming: A Case study of the Canadian Red Cross's swim Program. *Journal of Sport Management*, 29(3).
<http://dx.doi.org/10.1123/jsm.2013-0160>

Skinner, B. F. (1953). *Science and Human Behavior*. New York, NY: Macmillan.

Tuakli-Wosornu, Y. A., & Kirby, S. L. (2022). Safeguarding reimagined: centering Athletes' rights and repositioning Para Sport to Chart a New Path. *Frontiers in Psychology*, 13, 815038-815038.

<https://doi.org/10.3389/fpsyg.2022.815038>

Willson, E., Kerr, G., Stirling, A., & Buono, S. (2021). Prevalence of maltreatment among Canadian National Team athletes. *Journal of interpersonal violence*, 37(21-22), 19857-19879.

<https://doi.org/10.1177/08862605211045096>